

Mobilisation pour défendre la gratuité des manuels scolaires

Depuis 2001, le Conseil régional d'Île-de-France finance la gratuité des manuels scolaires. Ce financement se fait sous la forme de dotations aux établissements, qui fournissent les livres aux élèves.

Cette mesure, reprise en 2004 par la quasi-totalité des autres régions, est un choix politique assumé de Jean-Paul Huchon et de sa majorité, afin de garantir les mêmes chances de réussite pour tous les lycéens franciliens. L'achat des manuels représente en effet une charge financière considérable, en particulier pour les familles aux revenus modestes : de 220 à 250 euros pour un jeu de livres neufs en classe de seconde.

Cette politique régionale s'inscrit dans le respect du principe de gratuité de l'école, le lycée constituant aujourd'hui une étape obligatoire de la scolarité pour l'immense majorité des élèves.

La décision unilatérale du gouvernement de mettre en oeuvre dès cette rentrée la réforme du lycée en classe de seconde a créé une situation sans précédent dont les premières victimes sont les élèves et leurs familles. Du fait des délais ultra-courts –trois mois au lieu des douze prévus par le code de l'éducation- imposés par le gouvernement pour le renouvellement des manuels, rien n'est prêt pour la rentrée. Les élèves ne disposeront de tous leurs livres qu'à la mi-octobre, si le calendrier annoncé par le ministre est respecté. Entre-temps, ils devront se contenter de photocopies ou de versions numériques. Une situation créatrice d'inégalités entre les élèves.

Les Régions ont quant à elles été mises devant le fait accompli. Ce n'est en effet que le 31 mars 2010 que le Conseil régional d'Île-de-France a été informé du remplacement complet de huit ouvrages en classe de seconde. Le budget régional 2010, adopté fin 2009 ne pouvait prévoir dans ces conditions une telle dépense : une enveloppe de 6,1 millions d'euros a été prévue pour le financement des manuels, correspondant au seul remplacement des livres usés ou égarés.

L'Association des régions de France a dénoncé cette situation qui oblige les régions à faire face à un surcoût de dépenses qu'elles n'ont pas inscrit dans leur budget. Ce surcoût s'élève à 20 millions d'euros pour la seule région Île-de-France.

Lors d'une réunion au ministère le 16 juin dernier, les régions ont demandé, sans obtenir satisfaction, un échelonnement de l'achat des nouveaux manuels sur deux années. Dans une lettre adressée le 15 juillet dernier au ministre de l'Éducation nationale, Jean-Paul Huchon et Henriette Zoughebi ont demandé une contribution de l'État au financement des manuels, une rencontre sur le sujet avant la rentrée et la communication à la Région des études sur l'usage réel des manuels scolaires, leur complémentarité avec les outils numériques et les conséquences en termes d'équipement des lycéens.

Dans un communiqué publié le 24 août, la Région a invité solennellement le gouvernement à « assumer les conséquences financières de ses décisions unilatérales sur la réforme des lycées » et à « participer au financement des manuels scolaires ».

Le ministre de l'Éducation nationale n'a répondu à aucune de ces demandes. Pour sa part la Région, viscéralement attachée aux principes qui fondent l'école républicaine, entend poursuivre cette politique de gratuité des manuels scolaires.